



© Wild Wonders of Europe / Maurizio Biancarelli / WWF

Pour une biodiversité saine, riche et résiliente en 2030 !

Priorités pour la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité post-2020

De l'ambition à l'action pour la biodiversité

Partout dans le monde, y compris en Belgique^{1,2}, la biodiversité³ décline de façon spectaculaire, en partie à cause de notre mode de vie et de consommation^{4,5}. Ce déclin doit absolument être inversé non seulement en raison de la valeur intrinsèque d'une riche biodiversité, mais aussi parce qu'elle revêt une importance cruciale pour la société. Plus la biodiversité d'un écosystème est élevée, plus celui-ci est résilient aux changements externes, comme le changement climatique, catastrophes (naturelles) ou parasites. Cette résilience aide à même de fournir sur le long terme ses services écosystémiques⁶, indispensables à notre survie, comme l'approvisionnement en eau et en nourriture et la protection contre les catastrophes naturelles. En outre, une nature saine a également une influence positive sur notre propre santé physique et mentale⁷.

La crise de la biodiversité va de pair avec la crise climatique. Il est urgent de les aborder ensemble. 2023 est une année décisive pour la biodiversité. [Le cadre mondial pour la biodiversité \(CMB\) international de Kunming-Montréal](#) signé lors de la COP15 de la CDB (Convention sur la diversité biologique, Conférence des parties ; décembre 2022) doit être traduit en plans d'action nationaux concrets d'ici la COP16 de la CDB (automne 2024). La Belgique devra avoir [sa stratégie et son plan d'action national pour la biodiversité post-2020](#) prêts dans moins de 2 ans pour se conformer à cet accord international. En outre, d'importants dossiers relatifs à la biodiversité sont en cours de finalisation à différents niveaux politiques, tels que [la Loi européenne sur la restauration de la nature](#), les Engagements européens de protection 30x30, [la Stratégie Wallonne 360°](#) et la Stratégie flamande pour la biodiversité. De même, les visions pour 2024-2029 sont en cours d'élaboration en vue des élections fédérales, régionales et européennes de mai 2024.

Aucun des [objectifs d'Aichi](#) du précédent cadre mondial pour la biodiversité n'a été atteint. Cela était dû à un manque d'engagement, de ressources et de sentiment d'urgence⁸. Il est crucial de ne pas laisser cela se reproduire avec les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal. La Belgique peut jouer un rôle crucial et positif en Europe et dans le monde à cet égard en s'engageant fermement à mettre en œuvre les objectifs internationaux en matière de biodiversité et en s'appuyant sur la présentation en temps utile d'une stratégie et d'un plan d'action national solide et ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020.

¹ [OECD \(2021\) Environmental Performance Reviews: Belgium 2021.](#)

² [WWF Belgique \(2020\) Living Planet Report – La nature en Belgique.](#)

³ La diversité de la vie sur notre planète

⁴ [IPBES. \(2019\) Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services.](#)

⁵ [WWF International \(2022\) Living Planet Report – Building a nature-positive society.](#)

⁶ Services fournis par la nature, tels que l'approvisionnement en eau et en nourriture, la purification de l'air, la régulation du climat

⁷ [WHO \(2015\) Connecting global priorities: Biodiversity and Human Health.](#)

⁸ [Convention of Biological Diversity \(2020\) Global Biodiversity Outlook 5](#)

Priorités pour la Belgique

1. Réduire l'impact de la consommation et de la production belges sur la biodiversité mondiale

Les modes de consommation et de production belges sont en grande partie responsables de la perte de biodiversité, que ce soit à l'échelle locale ou internationale⁹. Nous proposons les objectifs suivants :

- a. Rendre les chaînes d'approvisionnement internationales vers le marché belge durables et exemptes de perte de biodiversité d'ici 2025¹⁰ : aucun écosystème ne doit être détruit (tant terrestre que marin) par le commerce ou la consommation belge. L'agriculture respectueuse et en lien avec la nature doit être encouragée. Il faut assurer l'application et le respect de [la législation européenne contre la déforestation importée](#), en allant au-delà des critères de contrôle minimum.
- b. Il faut mettre en œuvre de manière ambitieuse les engagements européens dans le cadre du [Green Deal](#), y compris [la stratégie "de la fourche à la fourchette"](#) et [la stratégie en faveur de la biodiversité](#) dans les réglementations régionales. De plus et conformément aux stratégies susmentionnées, il faut piloter les mises en œuvre régionales de [la politique agricole commune](#).
- c. Promouvoir l'économie circulaire et des modes de consommation durables, tant pour les denrées alimentaires que pour d'autres produits tels que l'électronique.
- d. Soutenir et signer un moratoire international sur l'exploitation minière en eaux profondes. Investir également dans des recherches scientifiques indépendantes pour cartographier l'impact de l'exploitation minière en eaux profondes.
- e. Combattre le commerce illégal d'espèces sauvages par une application stricte des règlements [EUWTR](#) et [EUTR](#)¹¹. Mettre en œuvre [le plan d'action européen contre le commerce illégal des espèces](#), révisé en 2022. Fournir des ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre et l'application de ces mesures.
- f. Lier des objectifs concrets (minimum -50% de réduction) au plan d'action national sur les pesticides (NAPAN). Réaliser une EIE du plan afin que l'impact du présent plan sur l'environnement soit calculé.
- g. Œuvrer à une réduction drastique des importations d'azote par le biais de l'alimentation animale, et donc à un élevage lié à la terre afin de réduire les pressions environnementales externes de la production belge de viande et de produits laitiers sur la biodiversité. Orienter la demande du marché belge vers moins de viande et de produits laitiers en internalisant, entre autres, les coûts externes environnementaux et sanitaires des produits.

2. Protéger la nature

La protection des écosystèmes est un instrument essentiel pour protéger la biodiversité. En Belgique, la protection de la biodiversité sur terre et dans l'eau doit être améliorée puisque seuls 15.55 % de notre territoire terrestre est protégé¹² et des activités ayant un impact négatif y sont encore souvent autorisées. Nous proposons les objectifs suivants pour 2030 :

- a. Étendre la superficie des zones protégées dans toutes les régions belges pour atteindre au minimum la norme européenne de 30 % de zones protégées et de 10 % de protection

⁹ [Instituut Natuur- en Bosonderzoek \(2020\) Natuurrapport 2020: feiten en cijfers voor een nieuw biodiversiteitsbeleid.](#)

¹⁰ Conformément aux engagements pris par la Belgique en rejoignant [le "Amsterdam Declaration Partnership"](#)

¹¹ Sera remplacée par la législation européenne contre la déforestation importée dès qu'elle devra être mise en œuvre, mais pendant les trois années suivantes, le EUTR continuera de s'appliquer au bois et aux produits dérivés spécifiés à l'article 36 de la législation européenne contre la déforestation importée.

¹² [UNEP-WCMC \(2022\). Protected Area Profile for Belgium from the World Database on Protected Areas, December 2022](#)

stricte¹³. Assurer une représentation proportionnelle des écosystèmes, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats¹⁴ les plus vulnérables. Protéger davantage et mieux les forêts, les zones humides, les dunes, les landes et les prairies de valeur, entre autres.

- b. Relier les zones protégées par des corridors écologiques, résoudre les goulots d'étranglement, créer un réseau écologique fonctionnel cohérent aux échelles régionales et nationales.
- c. Réduire la pression sur la nature en s'attaquant aux sources des pressions environnementales, telles que les dépôts d'azote, la pollution (de l'eau), l'assèchement, la fragmentation et l'utilisation des sols.

3. Restaurer la nature

7,35 % et 6,8 % des habitats en Wallonie et Flandres sont dans un état favorable^{15,16}. Investir dans la restauration de la nature augmente la biodiversité et présente des bénéfices socio-économiques majeurs qui sont en moyenne 10 fois plus élevés que les coûts liés à la restauration¹⁷. Nous proposons les objectifs suivants :

- a. Prendre l'initiative d'adopter une loi européenne forte sur la restauration de la nature¹⁸ et faire les préparatifs nécessaires maintenant pour faciliter une mise en œuvre rapide. Assurer une représentation proportionnelle des écosystèmes dans la mise en œuvre, en mettant l'accent sur les espèces et les habitats¹⁹ les plus vulnérables. Il faut notamment atteindre un bon état écologique dans tous les écosystèmes d'eau douce et les milieux humides (marécages, tourbières...) d'ici à 2027.
- b. Verdir les villes en protégeant, développant et connectant les infrastructures urbaines bleu-verte et en rendant les infrastructures grises respectueuses de la nature. Elle rend les villes plus résistantes au climat, riche en biodiversité et permet l'accès aux espaces verts pour tous, ce qui contribue à améliorer la santé mentale et physique de ses habitants.
- c. Investir dans des solutions fondées sur la nature²⁰ qui peuvent à la fois améliorer la résilience de nos écosystèmes au changement climatique et inverser la perte de biodiversité.

Mesures générales

L'incapacité à traduire les paroles et les promesses en actions, ou le "implementation gap", est l'une des principales failles dans la lutte contre la crise de la biodiversité. Pour contrer ce phénomène, nous devons impliquer l'ensemble de la société. L'intégration et la mise en œuvre d'objectifs contraignants en matière de biodiversité dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et la finance - également appelée "mainstreaming" - sont indispensables pour lutter contre la crise de la biodiversité.

¹³ Protection stricte : aucune activité d'extraction ou de modification de l'habitat n'est autorisée, comme la pêche, la chasse, etc. Seules les activités strictement nécessaires à des fins de conservation sont autorisées, telles que les actions liées à la restauration, aux résidents locaux et aux visiteurs, et les mesures contre les menaces pour la biodiversité

¹⁴ Habitat d'une espèce végétale ou animale

¹⁵ [Service Public de Wallonie \(2017\) State of Environment Report.](#)

¹⁶ [Instituut Natuur- en Bosonderzoek Natuurrapport 2020.](#)

¹⁷ [IPBES \(2018\). Summary for policy makers of the assessment report on land degradation and restoration.](#)

¹⁸ [Proposition de loi européenne sur la restauration de la nature](#) publiée par la Commission européenne en juin 2022.

¹⁹ Habitat d'une espèce végétale ou animale

²⁰ Solutions fondées sur la nature : mesures de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes qui permettent de relever efficacement les défis sociétaux tout en améliorant le bien-être humain et la biodiversité.

Ensuite, la politique doit également être élaborée sur la base d'indicateurs et d'objectifs SMART²¹ clairs et contraignants accompagnés de plans de suivi et d'application. Il faut mobiliser davantage de ressources financières et humaines dans tous les secteurs concernés afin de mettre en œuvre une politique de la biodiversité ambitieuse²². Notamment en réorientant les ressources actuelles (avec un accent particulier sur la suppression des subventions portant atteinte à la biodiversité et les autres financements d'activités non conformes au principe "[Do no significant harm](#)") et en créant des financements supplémentaires favorisant la protection de la biodiversité. Une stratégie innovante et transparente doit être mise en place permettant à la fois de mobiliser de nouveaux flux financiers et de réorienter et/ou d'élargir les flux financiers existants. Ces flux, pour concrétiser ces ambitions, devront être alignés sur les objectifs internationaux et européens en matière de biodiversité.

La Coalition Biodiversité est un partenariat lancé en novembre 2020 par le WWF, avec BOS+, Greenpeace, Natagora et Natuurpunt. Canopea et Bond Beter Leefmilieu l'ont rejoint en 2021. La mission de la coalition est d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité en Belgique et associée à son empreinte par un plaidoyer commun auprès des décideurs politiques belges.

Contact pour la Coalition Biodiversité : Reine Spiessens, reine.spiessens@wwf.be

²¹ SMART est une abréviation qui signifie : Specific (spécifique), Measurable (mesurable), Achievable (réalisable), Realistic (réaliste), Timely (avec un calendrier précis, une date de début et de fin)

²² En 2019, le déficit annuel de financement mondial pour la biodiversité ou "déficit de financement de la biodiversité" était compris entre 598 et 824 milliards de dollars US. Source : <https://www.paulsoninstitute.org/conservation/financing-nature-report/>